

REGLEMENT OPERATION SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

PREAMBULE

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, Alpbus, opérateur de la ligne Interurbaine Transfrontalière 271 Thonon/Excenevex <> Genève, met en place une offre commerciale pour tout nouvel abonné de la ligne.

MECANIQUE DE L'OPERATION

Pour tout achat d'un premier abonnement depuis le 12/12/2021, Alpbus rembourse 50 % du montant total de l'abonnement.

On entend par premier abonnement, le premier achat de l'utilisateur connu des systèmes de vente en tant qu'abonné. L'achat d'un abonnement annuel après au moins 1 abonnement mensuel ou annuel acheté après le 12/12/2021 ne rentre pas dans le cadre de cette opération.

DUREE DE L'OPERATION

Du 16 septembre au 22 septembre 2024 inclus.

PRODUITS ELIGIBLES

L'opération est valable sur les abonnements mensuels et annuels sur une origine/destination du parcours de la ligne 271 entre Thonon-les-Bains Z.I Vongy/Excenevex Chef-Lieu et Genève Rive achetés pendant la durée de l'opération avec un début de validité entre le 16 et le 22 septembre 2024.

Cette offre n'est pas valable sur les abonnements unireso, Léman Pass multizones 10,200 et zone locale 200.

Il appartient à l'utilisateur de prendre en compte les délais nécessaires d'obtention du support de titres de transport pour l'achat de son abonnement. Seule la date d'achat effective de l'abonnement fait foi.

MODALITES DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- Achetez votre abonnement au prix indiqué auprès d'un vendeur habilité.
- Adressez votre demande de remboursement à l'adresse suivante :
alpbus.op@alpbus-mobilites.fr

Et joignez toutes les pièces justificatives ci-après :

- Copie de la pièce d'identité de l'utilisateur
 - Copie de du support sur lequel est chargé le titre de transport objet de la demande
 - Quittance d'achat de l'abonnement émise par le vendeur
 - Copie du présent règlement dûment rempli et signé
 - RIB
- Les abonnements concernés par cette offre ne devront pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une autre forme de remboursement.

DELAIS DE TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Toute demande de remboursement dans le cadre de cette opération devra nous être parvenue avant le 22 octobre 2024 à minuit.

Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas traité.

TRAITEMENT DES DONNEES

En participant à cette opération, l'utilisateur accepte le traitement des données personnelles dans le cadre de l'opération et permettre à ALPBUS la recherche d'historique et la validité liés à l'abonnement objet du remboursement auprès des opérateurs-vendeurs dudit abonnement.

VERSEMENT DU REMBOURSEMENT

A la fin de la validité de l'abonnement. Par virement bancaire.

ANNEXE

Grille tarifaire des abonnements

Nom et Prénom du participant : -----

Je reconnais avoir lu et accepte le présent règlement

Date : -----

Signature